

Analyse de l'enquête d'octobre 2010 sur le devenir des bibliothèques de mathématiques dans la LRU Société Mathématique de France

La SMF tient à remercier Colette Anné pour son aide dans cette enquête et pour son analyse des réponses données par les correspondants de la SMF.

Le classement pour l'appel d'offre Equipex a été établi. Le projet de la communauté mathématique concernant la documentation ne fait pas partie des lauréats. Les questions budgétaires abordées ici, déjà d'actualité au lancement de cette enquête, n'en sont que plus préoccupantes.

Tout laboratoire de mathématique a une bibliothèque.

La plupart des bibliothèques de mathématiques sont associées au Service Commun de la Documentation (SCD) de leur université, structure créée par Jack Lang pour chapeauter les bibliothèques universitaires et centres de documentation de France. Cela signifie qu'en général, avant la loi d'autonomie financière des universités dites LRU, les bibliothèques de mathématiques avaient leur ligne budgétaire propre, abondée par des crédits recherche du laboratoire, des crédits du CNRS, et qu'elles étaient aussi généralement bénéficiaire d'un PPF (Plan Pluri-Formation). Quelques bibliothèques étaient intégrées au SCD, c'est à dire que leur budget était intégré à celui de la Bibliothèque Universitaire (BU), ce qui ne les empêchait pas d'avoir un PPF et un soutien du laboratoire. C'est par exemple le cas des bibliothèques de mathématiques des universités du programme Université 2000 pour lesquelles les abonnements aux revues semblent pris en charges par la BU alors que le laboratoire prend en charge les acquisitions d'ouvrages. On remarquera que dans ce cas les chercheurs ont en général peu d'accès électroniques en dehors des grands bouquets Elsevier et Springer ainsi que MathScinet.

Avec la LRU, les PPF disparaissent. Il était donc intéressant de comprendre comment réagissaient les bibliothèques de mathématiques face à cette importante modification. Rappelons que pour une bibliothèque associée, le PPF couvrait environ un tiers des recettes et assurait une autonomie cruciale pour les abonnements aux revues académiques.

Deux remarques s'imposent avant de présenter les résultats de l'enquête. D'une part, les laboratoires sont actuellement dans des conditions différentes suivant leur appartenance aux vagues de contractualisation : pour tous les contrats antérieurs à 2009, les sommes équivalentes aux PPF sont versées par le ministère aux universités qui les transfèrent aux bibliothèques de mathématiques, cette mesure étant transitoire et l'avenir inconnu. Par contre ceux de la vague D (2010-2013) sont sous le nouveau régime et ceux de la vague A (2011-2014) connaissent déjà les conditions futures.

Trois bibliothèques exceptionnelles n'entrent pas dans le cadre général décrit ici :

– la bibliothèque du CIRM, UMS du CNRS, placée sous la responsabilité conjointe du CNRS et de la SMF.

– la bibliothèque Jacques Hadamard, UMS du CNRS avec trois tutelles, l’université d’Orsay, le CNRS et l’IHES ; elle cogère le Cadist (Centre d’acquisition et de diffusion de l’information scientifique et technique) de mathématiques avec l’université d’Orsay.

– la bibliothèque de Jussieu, bibliothèque interuniversitaire (Paris 6 et 7) jusqu’en 2009, en cours de transformation pour devenir la réunion d’une section mathématiques-informatique recherche (MIR) de la bibliothèque universitaire de Paris 6 (BUPMC) et d’une bibliothèque de mathématiques-informatique recherche (MIR) associée au SCD de Paris 7. Ces deux bibliothèques gèrent conjointement un fonds commun (fonds MIR) indivis entre les deux universités.

L’enquête a reçu 26 réponses (pour mémoire le Réseau National des Bibliothèques de Mathématiques relie 51 bibliothèques), qui ont été relayées par les correspondants de la SMF.

Elle comportait trois questions :

1) *Dans votre université, quel est le statut de la bibliothèque de mathématiques (associée au SCD, intégrée au SCD, autre) ?*

Réponses : En dehors des cinq bibliothèques de "Université 2000" , trois sont intégrées et une en cours. Il existe deux bibliothèques informelles, c’est-à-dire ni intégrées, ni associées.

2) *Au moment du rapport quadriennal, la bibliothèque a-t-elle fait un dossier spécifique ? Si oui, à quel niveau et à quel moment de l’évaluation ?*

Réponses : Les bibliothèques associées ont généralement déposé un projet propre inséré dans celui de leur laboratoire, et celles qui sont intégrées dans celui du SCD. Il est à remarquer que certaines petites bibliothèques n’ont fait aucun projet (5 réponses).

3) *Dans quelle situation budgétaire se trouve(ra) la bibliothèque de mathématiques dans le nouveau quadriennal :*

- crédits spécifiques sur compte spécifique ?
- crédits sur compte intégré au SCD ?
- crédits sur compte intégré au laboratoire ?
- crédits CNRS ?
- autre (préciser si possible) ?

Réponses : La question ne se pose que pour les bibliothèques associées. La plupart ont un compte spécifique université, mais tous les cas de figures existent. En résumé, les dépenses documentaires émargent sur tous les comptes. Pour leur abondement, la difficulté est de faire reconnaître la documentation mathématique comme ligne budgétaire spécifique par l’université et ainsi préserver une sorte de PPF. Face à cette difficulté, un laboratoire a décidé de l’intégration, à la grande inquiétude du personnel de la bibliothèque. Pourtant, si beaucoup de présidents d’universités refusent

d'afficher une telle spécificité tout en préservant une enveloppe (la supprimer reviendrait à déclarer inutile bon nombre d'abonnements aux revues mathématiques!), il est à noter qu'un laboratoire a réussi à plaider sa cause devant le Conseil Scientifique de son université.

Quelques mots de conclusion : Cette enquête nécessitera sûrement un suivi régulier dans les prochaines années. Les inquiétudes sont vives sur la pérennité des budgets universitaires et sur l'avenir des fléchages consentis de plus ou moins bonne grâce par les présidents d'université.